

## GNFO DPE LAICHTE

## OU! AU RESPECT,

## NON À LA ST!GMAT!SATION !

Les directions de la ville ont toutes une histoire qui leur est propre. Pour la CFDT il est capital de privilégier la pédagogie, le dialogue afin que les agents, quel que soit leur grade, comprennent et mesurent le sens des choses.

La CFDT constate qu'une direction technique (DPE) traite par le biais de sanctions aléatoires et souvent disproportionnées les situations liées au non-respect du principe de laïcité. Cela alimente d'autres conflits et entretient pour les agents sanctionnés le sentiment de stigmatisation de leur religion. Les sanctions non comprises n'ont aucune valeur. La CFDT dénonce les actions souvent trop hâtives en termes de sanction

Pour la CFDT, compte tenu de la diversité de ses agents, cette direction doit tout mettre en œuvre pour favoriser la cohésion et l'esprit d'équipe et éviter le recours aux sanctions disciplinaires déguisées (dans «l'intérêt du service »).

Est-il normal qu'un agent de catégorie $C$, exemplaire depuis 20 ans au sein de son service, soit sanctionné au motif de n'avoir pas signalé des pratiques confessionnelles existantes depuis plus d'un demi-siècle, alors même que l'ensemble de ses encadrants de proximité et de son service voient ces pratiques au quotidien sans jamais les avoir eux-mêmes dénoncées?

Pour la CFDT la liberté de conscience des agents doit être respectée, dans le respect des lois, notamment en ce qui concerne la laïcité et la neutralité dans les administrations. Pour la CFDT, l'ensemble des agents doit se référer au guide de la laïcité/neutralité. Le non-respect de ces obligations doit évidemment être condamné, mais en privilégiant le dialogue, la pédagogie pour rappeler aux agents leurs obligations en tant qu'agents publics. Le recours aux sanctions doit être le moyen ultime et ces sanctions doivent être graduées et justes au regard de chaque situation.


EN 2018 ^VEC L^ CFDT, DONNE UN MOUVEAU VLSACE
^U SYNDCALGME!


